



Le 15 mai 2013

Mesdames et Messieurs les Membres  
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : DL/MHM – 423/2013

Objet :

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 10 AVRIL 2013 A 18 H 00 A LA MAIRIE**

**PRESENTS** : M. Guy POULOU, Maire, M. LOLOM, Mme DUBARBIER, M. BERLAN, Mme DOSPITAL, M. LALANNE, Mme WATIER DE CAUPENNE, M. MACHENAUD, Mme MINTEGUI, M. HIRIART, Mme IDIARTEGARAY PUYOU, M. URBISTONDOY, Mme ANCIZAR, MM. IBARLOZA, GOUAILLARDET, ANIDO, Mmes HARDOY, ORIVE, MM. ERRANDONEA, GOURAUD, MINTEGUI, Mmes DUGUET, TAPIA, M. POULOU.

**PROCURATIONS** : Mme CAPDEVILLE à Mme DUBARBIER, M. COSTE à Mme DOSPITAL, Mme UGARTEMENDIA à M. LOLOM, Mme BAZERQUE à M. GOURAUD.

**EXCUSEE** : Mme GLOAGUEN.

Convocation du 2 avril 2013.

Sous la présidence de Monsieur Guy POULOU, M aire.

**ORDRE DU JOUR :**

**I/ Affaires Générales**

1/ Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2013

- 2/ Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 3/ Elargissement du chemin de Gurutzeta : Cession à titre gratuit de parcelles appartenant à Madame VERVERKEN
- 4/ Création d'une servitude de passage rue Briquet Baïta au profit de Monsieur HACALA.

## **II/ Affaires Financières**

- 1/ Comptes de Gestion 2012 : Budget Principal, Budget annexe lotissement Sainte Thérèse, Budget annexe Jeunesse
- 2/ Affectation des résultats : Budget général
- 3/ Fixation des taux d'imposition
- 4/ Budgets primitifs
- 5/ Aménagement de la forêt communale : Demande de financement
- 6/ Prise en charge de frais de déplacement dans le cadre de la construction de l'orgue
- 7/ Remboursement à Monsieur le Maire.

## **III/ Questions diverses.**

Monsieur Pierre BERLAN est nommé secrétaire de séance.

## I/ Affaires Générales

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013

Le Conseil Municipal adopte le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2013.

Abstention : M. Michel POULOU.

### 2) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

- Une convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la Ligue d'Aquitaine de Football et le Lycée Maritime de CIBOURE, pour l'occupation des locaux du Lycée Maritime du 3 au 7 mars 2013, en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 ;
- Une convention de mise à disposition de matériel à titre gratuit avec le LION'S CLUB DE SAINT JEAN DE LUZ (défibrillateur) pour une période de trois mois à compter du 15 juin 2013, en date du 15 mars 2013.

### 3) ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE GURUTZETA : CESSION A TITRE GRATUIT DE PARCELLES APPARTENANT A MADAME VERVERKEN

**Rapporteur : Monsieur LALANNE**

Monsieur le Maire rappelle que le chemin de Gurutzeta a été élargi à 5,00 m en prenant une partie de la parcelle cadastrée section AK n°229 avec l'accord écrit des propriétaires par lettre reçue le 8 janvier 2007.

La cession de ce terrain n'a pas été administrativement régularisée depuis.

Par lettre du 13 mars 2013, Madame VERVERKEN, nouvelle propriétaire, a accepté la cession gratuite vers la Commune de Ciboure d'une partie des parcelles pour une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>. Cette surface sera incorporée au domaine public communal (conformément au projet de cessions référence 4879 section AK du 12/02/13).

Suite à cet exposé, invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'acquérir à titre gratuit la partie de la parcelle AK n°229 d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup> pour la classer dans le domaine public communal en tant que voie ouverte à la circulation (chemin de Gurutzeta) ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer et à engager les documents afférents et notamment le compromis de vente, les documents d'arpentage et les actes

authentiques avec, pour la Commune, la prise en charge financière qui en découle ;

- **DESIGNE** l'étude de Maître PAOLI, Notaire à SAINT JEAN DE LUZ, pour l'ensemble des rédactions nécessaires à cette cession.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4) CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE RUE BRIQUET BAITA AU PROFIT DE MONSIEUR HACALA**

**Rapporteur : Monsieur LALANNE**

Monsieur Jean-Joseph HACALA est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AC n°15 rue Briquet Baïta à CIBOURE sur laquelle il envisage de construire une maison d'habitation.

Une partie de la parcelle contigüe cadastrée AC n°14 appartenant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin n'étant pas utilisée, il a obtenu la possibilité de s'en porter acquéreur.

La constructibilité de cette nouvelle unité foncière est conditionnée à une desserte suffisante notamment en voirie qui n'existe pas actuellement.

Monsieur Jean-Joseph HACALA sollicite par lettre du 29 mars 2013 un accès par servitude de passage qui, conformément au plan établi par la SARL Elgorriaga-Monedero, s'exercerait en partie sur la propriété communale cadastrée AC n°20.

L'accord sur cette servitude serait l'occasion d'organiser le stationnement et d'améliorer le point de collecte des ordures ménagères.

Un plan établi par les Services Techniques municipaux permet de voir la matérialisation de 8 places de stationnement dont une pour les personnes à mobilité réduite et d'améliorer un emplacement ordures ménagères pour deux containers.

**Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage sur la propriété communale Parcelle AC n°20, avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par Monsieur HACALA ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tous les documents y afférant ;
- **DESIGNE** l'étude de Maître PAOLI, Notaire à SAINT JEAN DE LUZ, pour la rédaction de cet acte.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## II/ Affaires Financières

### 1) COMPTES DE GESTION 2012 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINTE THERESE, BUDGET ANNEXE JEUNESSE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Comptes de Gestion 2012 du Budget Principal, du Budget Annexe « Lotissement Sainte Thérèse » et du Budget Annexe « Jeunesse » ont été examinés par la Commission des Finances le 27 mars 2013.

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### ADOPTE

Abstention : M. Michel POULOU.

Commentaire :

Monsieur le Maire indique que la conformité des comptes est constatée par tous.

### 2) AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET GENERAL

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2012 a dégagé les résultats suivants :

Section d'investissement : excédent d'exécution de 793 387,24 €

Section d'investissement : restes à réaliser en dépenses de 976 446,59 €

Section d'investissement : restes à réaliser en recettes de 26 085,69 €

Section de fonctionnement : excédent d'exécution de 1 250 496,25 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : un montant de 860 496,25€.
- Section de fonctionnement à l'article OO2 (Excédent de fonctionnement reporté) : un montant de 390 000,00€.

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** les résultats tels qu'explicités ci-dessus.

**ADOPTE**

Abstention : M. Michel POULOU.

**3) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

**Rapporteur : Monsieur LOLOM**

Considérant que le budget communal 2013 nécessite des rentrées fiscales de **3 694 553 €**, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Bases d'imposition effectives 2012</b>	<b>Taux proposés 2013</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2013</b>	<b>Produit attendu 2013</b>
Habitation	10,59 %	18 777 139	11,28 %	19 263 000	2 172 866
Foncier Bâti	11,03 %	12 392 783	11,75 %	12 799 000	1 503 883
Foncier non Bâti	23,74 %	70 760	25,29 %	70 400	17 804
				<b>Total</b>	<b>3 694 553</b>

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2013 tels qu'explicités ci-dessus.

**ADOPTE**

Abstention : M. Michel POULOU.

Commentaires :

Monsieur LOLOM donne la parole à Monsieur LAHOURNERE afin qu'il donne les détails concernant la fiscalité des ménages et l'explication du changement de taux.

Monsieur le Maire précise que les bases d'imposition 2013 ne sont que des bases prévisionnelles, car les chiffres définitifs sont communiqués en général au mois de juin.

Monsieur LAHOURNERE présente un diaporama pour expliquer comment s'est effectué le calcul des taux 2013, suite au transfert de compétences qui a été opéré auprès de l'Agglomération Sud Pays Basque.

Le calcul des produits attendus prend le produit à taux constant figurant sur l'état 1259, qui a été communiqué aux Conseillers Municipaux, et auquel on rajoute l'attribution de compensation de 225 599 € (délibération de l'Agglomération du 7 février 2013) : la Communauté d'Agglomération va nous verser ceci en moins, et à partir du moment où l'on a cette recette en moins, on va la chercher au niveau du produit de la fiscalité. On le rajoute, ce qui fait qu'on est en attente d'un produit de 3 693 994 €, arrondi après simulation des calculs à 3 694 553 €.

Le calcul du coefficient de variation proportionnel s'effectue comme suit :  
3 694 553 € divisé par le produit à taux constant, et on arrive à un taux proportionnel de 1,065205 légèrement différent du taux communiqué en Commission des Finances, car il y avait une petite erreur de calcul, mais cela ne change pas les taux à l'arrivée.  
Pour le taux de la taxe d'habitation on passe de 10,59 à 11,28, pour le foncier bâti de 11,03 à 11,75 et foncier non bâti de 23,74 à 25,29.  
Compte tenu des éléments qui nous ont été transmis par les syndicats intercommunaux qui ont recours à la fiscalité additionnelle, et au vu des bases notifiées qui figurent dans l'état 1259, qui a été communiqué, nous aurions des taux syndicats de communes pour la taxe d'habitation de 1,18, pour le foncier bâti de 1,23 et pour le foncier non bâti de 2,65.

En récapitulatif de l'imposition des ménagères sur les années 2012 et 2013 :  
pour l'année 2012 on avait un taux de 10,59 + un taux de syndicat de communes de 2, soit un total d'imposition de 12,59 ;  
pour l'année 2013, 11,28 qui vous sont proposés + 1,18 qui vont se rajouter, et on arrive à un taux de 12,46 ;  
pour le foncier bâti on est à 11,03 + le taux des syndicats des communes de 2,07, on était à 13,10 l'an dernier, cette année on est à 12,98 ;  
pour le foncier non bâti on est à 28,31 en 2012 et en 2013 on passerait à 27,94.  
Tout ceci avec un petit guillemet car les taux peuvent varier de quelques centièmes, car les calculs, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, s'effectueront à partir des bases réelles. Les présents calculs ont été effectués à partir des bases prévisionnelles.

Une simulation a été faite sur les feuilles d'imposition : sur une feuille d'imposition de 2012, on a appliqué la simulation, c'est-à-dire la revalorisation des bases (1,80 sur la feuille de 2013), qui fait que sur cette feuille d'impôt on passe de 3 094 € à 3 150 €, ceci est la revalorisation de 1,80 décidée par la loi de finances votée par le Parlement et qui s'applique à tous les foyers en France, et ensuite on a appliqué les taux de 11,28 et de 1,18. Le taux au niveau de l'intercommunalité de l'Agglomération ne changera pas, la taxe spéciale d'équipement ne changera pas. Il peut y avoir une petite différence sur les frais de gestion de l'ordre de 1 à 2 €.

Monsieur LAHOURNERE précise qu'il a maintenu le même montant que l'an dernier : pour un impôt en 2012 de 668 €, on aura un impôt en 2013 à 676 €, soit une augmentation de l'impôt par rapport à 2012 de 1,20 %, alors que, logiquement, on devrait au minimum arriver à 1,80. On s'aperçoit qu'avec le transfert de compétences, du fait que les syndicats de communes appellent moins de recettes, la revalorisation est un peu absorbée.

La même simulation a été faite sur une feuille d'imposition de taxes sur le foncier bâti. On a une base de 2 946 € qui correspond à la base 2012 multipliée par la revalorisation à 1,80 ; on applique ensuite les changements de taux sur la commune et sur les syndicats des communes. On part d'un impôt en 2012 de 1 085 € et en 2013 on aura un impôt de 1 099 €, soit une augmentation de 1,29.

Il précise que, concernant la taxe d'habitation, des éléments entrent en ligne de compte (abattements pour enfants à charge...) : les différences sont dues à l'évolution et la constitution des ménages.

Pour Monsieur le Maire, bien qu'il y ait des transferts d'impositions des syndicats vers les communes, le but est que le chiffre qui se trouve en bas en droite de notre feuille d'imposition ne change pas entre 2012 et 2013, avec le petit correctif de l'augmentation que l'Etat impose à toutes les communes de France qui est de 1,80 et que l'on réussit à réduire un petit peu ici, légèrement en dessous de 1,80.

Il rappelle que tout cela a déjà été expliqué lors de plusieurs réunions du Conseil Municipal et en Commission des Finances.

Madame DUGUET :

*« Nous espérons nous aussi que ces prévisions se vérifieront. Nous voterons donc pour ces taux d'imposition que vous nous proposez. Cependant, nous vous faisons remarquer que l'an dernier nous vous avons demandé de mettre en place une procédure afin d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants au cours de cette année passée pour le proposer à ce budget 2013.*

*Monsieur le Maire, vous nous avez répondu, et je vous cite « que vous n'étiez pas opposé à étudier ces propositions ». Or, bien sûr, rien n'a été étudié dans ce sens. Une manne financière plus qu'intéressante pour les recettes de la Ville quand on compte à CIBOURE quand même un peu plus de 44 % de résidences secondaires, et qu'en général les résidences secondaires appartiennent à des personnes aisées et que, momentanément, elles pourraient participer à un effort solidaire pour leur ville d'adoption.*

*Nous avons émis également le souhait de la même mise en place de procédure pour la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. Mais cette fois-ci, pour une réduction. Mais là non plus rien n'a été proposé à la Commission des Finances. »*

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas été hostiles à examiner ces propositions, mais qu'ils ont constaté d'abord qu'il n'y a que 43 % de résidences secondaires ; selon les sources ces chiffres sont différents. Ce qui nous amène à ne pas mettre cela en application c'est que, déjà, comme Monsieur LAHOURNERE l'a expliqué, les résidences secondaires, contrairement aux résidences principales, ne bénéficient pas de l'abattement de 15 % à la base. D'autre part, ce sont des gens qui n'habitent pas à CIBOURE toute l'année, qui ne bénéficient pas de tous les services, mais qui néanmoins paient des impôts. Donc, pourquoi leur en prendre encore un petit plus ? Si nous avons un besoin flagrant, ce n'est pas impossible. Mais on laissera cela à la Municipalité qui sera élue en 2014.

Les handicapés aussi, lors qu'ils sont reconnus, ont des réductions sur les cotisations.

Madame DUGUET :

*« A SAINT JEAN DE LUZ, ils ont voté un abattement spécifique pour les handicapés au niveau de la taxe d'habitation, donc je vous proposais peut-être d'en débattre à la Commission des Finances. C'est dommage qu'on le fasse autour de la table du Conseil, on aurait pu en parler. »*

Monsieur le Maire ne connaît pas ce qui a été voté pour les handicapés dans les autres communes. Il sait qu'à SAINT JEAN DE LUZ, Monsieur ECHAVE, Conseiller Municipal, s'occupe toujours beaucoup des handicapés, et donc il est à peu près certain que cela ait été voté. Il rappelle que les handicapés sont déjà bénéficiaires d'abattements dans leurs cotisations.

Madame DUGUET :

*« Ils sont aussi bénéficiaires d'un handicap. »*

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais il précise qu'un programme est en cours pour arriver en 2015 à essayer de donner une accessibilité à tous les bâtiments communaux, et que ce programme va coûter beaucoup d'argent. Tous les bâtiments communaux seront accessibles.

Monsieur le Maire remercie Madame DUGUET d'avoir voté ces taux.

#### **4) BUDGETS PRIMITIFS**

**Rapporteur : Monsieur LOLOM**

Après la présentation des budgets primitifs de la Commune, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour l'adoption du Budget Principal et du Budget Annexe du lotissement Sainte Thérèse de l'exercice 2013 :

Suite à l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal qui s'est réunie le 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le Budget Principal de la Commune,
- **ADOPTE** le Budget Annexe du lotissement Sainte Thérèse.

#### **Budget Principal Investissement :**

Abstentions : M. GOURAUD, Mme BAZERQUE, M. MINTEGUI, Mme DUGUET, Mme TAPIA.

Contre : M. Michel POULOU.

#### **Budget Principal Fonctionnement :**

Abstentions : M. GOURAUD, Mme BAZERQUE, M. MINTEGUI, Mme DUGUET, Mme TAPIA.

Contre : M. Michel POULOU.

### **Budget Annexe du Lotissement Sainte Thérèse :**

Abstentions : M. GOURAUD, Mme BAZERQUE, M. MINTEGUI, Mme DUGUET, Mme TAPIA, M. Michel POULOU.

Monsieur LOLOM présente les Budgets Primitifs 2013, le Budget Principal et le Budget Annexe du Lotissement Sainte Thérèse.

Le budget principal présente une section de fonctionnement en équilibre pour un total de 7 286 119 € et une section d'investissement, elle aussi en équilibre à hauteur de 4 200 842,18 €.

Ce budget permet de dégager un autofinancement net de 318 000 € et, comme l'a souligné Monsieur le Maire lors du Débat d'Orientation Budgétaire, de maintenir une capacité de remboursement dynamique de la dette à 7 ans. Il s'agit du nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si la ville y consacrait toute sa capacité financière disponible. Pour la Cour des Comptes, 15 ans est un seuil d'alerte, la Commune affiche un résultat de 5 ans en 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à un total de 6 186 689 €, soit une augmentation de 3,61% par rapport aux réalisations de 2012.

A la page 1 du document Budget Principal section de fonctionnement sont détaillées les dépenses à caractère général. Dans l'ensemble, elles sont en augmentation de 6,62 % avec notamment :

- \* plus 6 000 € sur les fluides,
- \* plus 10 000 € pour l'achat de fournitures,
- \* plus 7 000 € sur les fournitures de voirie,
- \* plus 1 600 € sur les vêtements avec notamment le renouvellement de l'équipement de la Police Municipale,
- \* plus 10 000 € sur les prestations de service (repas + surveillance des plages),
- \* plus 3 000 € pour l'entretien des bâtiments,
- \* plus 3 500 € pour les véhicules,
- \* plus 2 000 € sur les contrats de maintenance,
- \* plus 2 500 € pour les assurances,
- \* plus 10 000 € pour les fêtes et cérémonies (c'est Ciboure qui organise les manifestations communes avec Saint Jean de Luz),
- \* plus 6 000 € pour les publications,
- \* plus 5 000 € pour la participation de la collectivité à la garde des enfants par les assistantes maternelles,
- \* plus 7 000 € pour les activités du ALSH,
- \* plus 2 800 € pour la culture (journée du patrimoine et cycle de conférence),
- \* plus 1 500 € pour un éveil musical des enfants de la crèche.

A la page 2, nous constatons une augmentation de 3,72 % des dépenses de personnel avec, dans les plus grandes lignes, 11 000 € pour le renfort en encadrement de l'école Untxin et le salaire de du Directeur Territorial supporté à hauteur de 150% cette année. Les autres charges de gestion sont en progression de 0,95%, avec notamment une augmentation de la cotisation au SDIS de 9 000 €.

Les taux monétaires, historiquement bas, permettent de maintenir les frais financiers au niveau de 2012, soit 131 000 €.

Il rappelle que l'ensemble des dépenses a été examiné en Commission des Finances, et demande s'il y a des questions.

Madame DUGUET :

*« Monsieur le Maire, c'est le dernier Budget Primitif de votre seconde mandature. Un budget guidé non pas on va dire dans l'intérêt des Cibouriens mais bien plus par votre future campagne électorale, et c'est le moins qu'on puisse dire puisque nous allons le démontrer tout de suite.*

*Les dépenses à caractère général, vous prévoyez encore une augmentation de 6,60 %, alors qu'en 2012 elles ont diminué de 2,50 %.*

*Concernant les fêtes et cérémonies, 11 000 € sur quelques plats de charcuterie supplémentaires nous semble un peu exagéré.*

*Nous précisons aussi pour les personnes autour de la table que dans le budget fêtes et cérémonies, sous le compte 6232, ne sont pas comprises les fêtes organisées par le Comité des Fêtes qui se gère de manière autonome notamment sur les fêtes de quartiers.*

*Sur les publications, c'est carrément l'explosion, puisque, contrairement à votre habitude, vous avez communiqué quatre fois plus qu'en 2011, sur le plan financier bien sûr. Durant votre mandature, vous avez fait paraître un magazine tous les deux ans, et depuis sept mois, nous en sommes au troisième. Votre campagne électorale est bel et bien lancée, mais sur le dos des Cibouriens : 13 940 € pour cette année, 7 900 € en 2012 et 3 800 € en 2009. Nous demanderions, si c'était fait comme il fallait, que cette publicité soit prise en charge par votre association de campagne électorale.*

*Les frais téléphoniques : à l'heure où tous les opérateurs diminuent leurs forfaits et prestations, nous prévoyons 48 000 € sur ce poste.*

*Concernant la masse salariale, + 3,70 %, vous les justifiez uniquement sur le salaire d'un cadre administratif payé à ne rien faire. C'est une situation totalement incohérente, quand on sait que depuis le mois de juin la Ville de CIBOURE n'a plus de Directeur Général des Services, puisque Monsieur BORDENAVE est en congés maladie et n'est pas remplacé. C'est là que la situation est devenue scabreuse, choquante, indécente, appelez-là comme vous voulez. Et cela n'a pas été évidemment la dernière fois.*

*Je rappelle Monsieur le Maire que vous êtes comptable des deniers des Cibouriens.*

*Concernant les indemnités des élus, vous prévoyez une augmentation de 1 % et vous n'avez pas pris en compte notre proposition de 2012 de les revoir momentanément à la baisse durant le temps de la crise. Ce serait un geste symbolique mais apprécié. On en est à 120 000 €, soit + 1 109 € par rapport à l'année dernière.*

*Concernant les subventions aux associations : je voudrais entrer dans les détails parce que j'avais des questions un petit peu particulières. Je voulais savoir si le Rallye des Gazelles était passé par CIBOURE cette année. »*

Monsieur le Maire répond que le Rallye des Gazelles est parti de CIBOURE.

Madame DUGUET :

*« Il est donc passé par CIBOURE. J'ai essayé de chercher sur Internet et je n'ai pas vu le Rallye des Gazelle, s'il est parti, il est parti le 15 mars. Je ne me souviens pas*

*avoir eu connaissance du départ du Rallye des Gazelles, parce que l'Office du Tourisme a bénéficié de 7 000 € l'année dernière. »*

Madame DOSPITAL précise que c'est pour les Roses des Sables.

Madame DUGUET :

*« Là c'est écrit « Rallye des Gazelles ». »*

Madame DOSPITAL précise que c'est une erreur d'intitulé, car lorsqu'elles vont au Maroc on les appelle les gazelles.

Madame DUGUET :

*« Oui, je sais bien, je connais la chose.*

*Donc 7 500 €, et l'année dernière vous leur avez donné 7 000 € pour le Rallye des Gazelles, c'est bien écrit d'ailleurs Rallye des Gazelles, et cette année on retrouve 7 500 €.*

*Office de Tourisme : 142 555 €, l'année dernière c'était 135 155 € + 7 000 € pour le Rallye des Gazelles, donc on arrive à 142 555 €, et cette année on rajoute 500 € supplémentaires. »*

Monsieur le Maire répond par la négative et demande à Madame DUGUET de dire ce qu'elle veut pourvu que cela soit juste.

Madame DUGUET :

*« C'est écrit 142 555 € à la page 81 de la M14.*

*Je me suis penchée plus particulièrement sur toutes ces associations.*

*Concernant le sport, on a 3,40 % d'augmentation qui vont principalement au Rugby et au Foot, et on y retrouve une association luzienne Elgar Gym qui n'apparaissait pas l'année dernière sur le détail de ces associations. »*

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du Lycée de SAINT JEAN DE LUZ où il y a des Cibouriens et des Luziens.

Monsieur GOUAILLARDET précise qu'Elgar Gym est une association effectivement qui a son siège social à SAINT JEAN DE LUZ, mais elle a dans ses participants beaucoup d'enfants de CIBOURE. Sa fille notamment en faisait partie à l'époque. Il pense qu'il ne faut pas percevoir une association par rapport à son siège social qui est basé sur une Commune mais agissant sur un territoire, et celle-là agit notamment sur le territoire de CIBOURE. Donc il lui semble normal que cette association puisse être accompagnée aussi au même titre que d'autres associations qui ont pour simple fait qu'elles auraient leur siège social à CIBOURE.

Madame DUGUET :

*« Je suis d'accord sur le principe bien sûr, c'est pour cela que je pose la question très gentiment et j'ai dit l'année que dernière elle n'y était pas. »*

Monsieur GOUAILLARDET précise que cette association a sollicité la Mairie parce qu'elle a été obligée de prendre le concours d'une personne rémunérée pour intervenir dans les actions auprès des jeunes. Et donc on l'accompagne.

Monsieur GOURAUD :

*« On ne le savait pas. Il est normal que l'on pose la question. »*

Madame DUGUET :

*« Les subventions aux associations ne sont pas étudiées en Commission. Elles passent dans le budget.*

*Concernant les associations culturelles, on est à - 8,20 %. Ont disparu Bixintxo, Donibane Ziburuko Ihauteriak et Entzun Ikus. Par contre, on a vu fleurir Zort'Ziburu et Egurrezkoa. Egurrezkoa je connais. Zort'Ziburu a été créée en décembre 2012 et son siège est à URRUGNE. C'est une juste explication, ce n'est pas un procès d'intention. »*

Monsieur GOUAILLARDET explique que cette association agit également sur le territoire de CIBOURE dans plusieurs animations portées par la Municipalité.

Madame DUGUET :

*« Elle a été créée le 22 décembre. »*

Monsieur GOUAILLARDET précise qu'il s'agit peut-être d'une modification statutaire mais que cette association agissait avant. Avant peut-être que l'association existe en tant que telle, ce groupe-là s'est produit à CIBOURE dans plusieurs manifestations.

Madame DUGUET :

*« Donc vous allez utiliser les services de l'association. »*

Monsieur le Maire précise que les associations qui ne demandent pas de subvention n'en ont pas. Toutes celles que Madame DUGUET a citées n'ont rien demandé cette année.

Madame DUGUET :

*« C'est pour cela que j'ai demandé une explication, Monsieur le Maire. Il n'y a pas de procès d'intention, c'est juste une demande d'éclaircissement. »*

Monsieur LAHOURNERE indique que, concernant l'Office de Tourisme, l'augmentation prévue n'est pas du fait qu'on y ait inclus la subvention pour les Roses des Sables, mais parce que l'Office a demandé une augmentation pour le fonctionnement car leur site Internet doit être mis à jour et ceci par rapport à une nouvelle classification du Comité du Tourisme.

Madame DUGUET :

*« Je continue sur l'aide sociale. Pour le social on a + 1,85 %. Ont disparu les Anciens Marins, alors je présume qu'ils n'ont pas dû demander d'argent, ni Saint Hubert Côte Basque. »*

Monsieur le Maire rappelle à Madame DUGUET qu'elle a eu la liste lors du Budget et qu'ainsi elle a pu voir ceux qui disparaissent parce qu'ils ne demandent rien. Il y a une colonne « demandé en 2013 » avec rien d'inscrit et « attribué en 2012 ».

Madame DUGUET :

*« On n'est pas destinataire de ce document. C'est pour cela que je vous pose des questions.*

*Je finis les subventions : donc au total vous avez prévu une augmentation de 22,50 € sur cette ligne budgétaire en augmentant l'Office de Tourisme de 7 500 €, ce qui diminue d'autant la partie aux associations, les associations que vous ne manquez pas évidemment de mettre à l'honneur tous les ans.*

*Donc au prétexte de stabiliser peut-être au mieux vos dépenses, au final vous servez le touriste avant le local, et en plus ça rime.*

*En conclusion, sur le débat d'orientations budgétaires, vous n'aviez pas précisé le pourcentage de l'augmentation des futures dépenses de fonctionnement, et moi, Monsieur LOLOM, j'ai trouvé 4,18 %. Pourtant j'ai fait comme vous, j'ai pris les mêmes chiffres. »*

Monsieur Michel POULOU :

*« La Commission des Finances a eu lieu avant mon arrivée. Si j'ai bien compris ces distributions d'argent pour les comités et les associations n'ont pas été étudiées en Commission, et je trouve ça anormal et complètement anormal. Est-ce qu'il y a eu une Commission où on discutait de ça ? »*

Madame DUGUET :

*« Nous ne sommes jamais associés à ce débat-là, Monsieur LOLOM. On nous pond le document et puis c'est tout. On l'étudie après. Quand tout sera débattu au sein de commissions démocratiques, on en parlera. »*

Monsieur le Maire demande à Monsieur Michel POULOU quelle commission il veut saquer, quelle association.

Monsieur Michel POULOU :

*« Je n'étais pas là, mais j'ai demandé à ma voisine quand est-ce qu'il y a eu une commission où vous débattiez des subventions données aux associations. »*

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas.

Monsieur Michel POULOU trouve cela anormal.

Monsieur POULOU le remercie pour son appréciation. Il a eu le plaisir d'être son élu, son conseiller municipal entre 1981 et 1989, et il peut lui lister toutes les choses qui étaient anormales.

Monsieur Michel POULOU :

*« Et moi je vais vous lister les jours de votre présence dans les Conseils Municipaux. »*

Monsieur le Maire : C'était tellement enthousiasmant que ...

Monsieur le Maire souhaite répondre au sujet du Directeur Général des Services qui est absent. Si vous trouvez indécent, choquant, qu'on ne l'ait pas remplacé c'est uniquement dans un souci d'économie, parce que les tâches qui lui étaient incombées sont réparties entre le Directeur des Services Techniques, le Directeur des Services

Financiers ici présent. Une répartition s'est faite en attendant le retour de Monsieur BORDENAVE qui devrait avoir lieu d'ici cinq mois environ.

Maintenant, Monsieur LOLOM vous a dit que nous devons payer, non pas le salaire total, mais le salaire sans les indemnités de son prédécesseur. Nous devons payer cette année 150 % de ce qui nous incombe. Bien qu'il ait passé une année sous la houlette du Centre de Gestion de la Fonction Publique, apparemment, il n'a pas trouvé de travail. Donc nous devons continuer à assumer de par la loi son salaire, sans évidemment les indemnités qui vont avec.

Monsieur le Maire ne trouve pas du tout choquant et indécent qu'on ne l'ait pas remplacé, c'est pour faire des économies.

Madame DUGUET :

*« Vous trouvez logique de répartir la tâche d'une personne, qui est quand même le maillon fort de la branche administrative, sur d'autres personnes qui ont déjà des responsabilités ? »*

Monsieur le Maire répond que ces tâches sont réparties également sur des élus, pas que sur des fonctionnaires.

Madame DUGUET :

*« Oui, en plus, alors qu'il y a une personne qui est à la maison. Monsieur BORDENAVE peut être remplacé momentanément comme on le fait pour les femmes enceintes. »*

Monsieur le Maire répond qu'ils ont choisi le parti pris de ne pas engager de dépenses supplémentaires.

Monsieur LOLOM passe à l'examen des recettes de fonctionnement.

Les Recettes réelles de fonctionnement, sont estimées à un total de 6 896 119 €, soit une diminution de 2,75% par rapport aux réalisations de 2012.

Les produits de services diminuent de 6,44 % et actent notamment la politique sociale sur le calcul des tarifs de cantine (-15 000 €) et de l'ALSH (-5 000 €) décidée en Conseil Municipal.

Les impôts et taxes sont minimisés de 2,89 %. En effet les droits de mutation sont inscrits par prudence pour un montant de 300 000 € du fait du manque de visibilité de cette recette. A ce jour une extrapolation des sommes reçues indique une recette de 285 000 €. Actuellement, si on annualisait ce qu'on a encaissé jusqu'à fin mars, on aurait une recette totale de 285 000 € par rapport à la provision de 300 000 €.

Les dotations et participations sont en baisse de 1,51 %. La DGF, les compensations d'exonérations fiscales sont en baisse de 17 000 €.

Monsieur LOLOM pense avoir évoqué l'essentiel sur les recettes de fonctionnement, et demande s'il y a des questions.

Madame DUGUET :

*« Juste deux petites remarques.*

*Pour les recettes, si notre demande sur la taxation des résidences secondaire avait été étudiée, nous aurions pu imaginer des recettes substantielles supplémentaires.*

*Nous notons aussi que vous n'avez pas inscrit la somme de 2 500 000 € du terrain de la future résidence séniors. »*

Monsieur le Maire répond que c'est parce qu'on ne sait pas exactement la date à laquelle cette somme sera encaissée. Nous espérons que cela sera très rapidement. Des dépenses seront à mettre en face de cette recette.

A propos des touristes, il demande de regarder dans les prévisions de recettes impôts et taxes le chapitre 7362 « taxe de séjour » : cette année la taxe de séjour a produit 128 380 €, pratiquement les dépenses occasionnées par l'Office de Tourisme. Et nous prévoyons encore un petit peu plus puisque, de par l'amélioration des services cette année, nous tablons sur 125 000 €. Avec les progrès du système de réservation, il pense qu'il y en aura davantage.

Les recettes hypothétiques ne sont pas inscrites, seulement les recettes certaines.

Madame DUGUET :

*« On ne peut pas vous reprocher de faire certaines choses bien quand même Monsieur le Maire. La taxe de séjour c'est logique qu'elle soit élevée. »*

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe couvre pratiquement la subvention de l'Office de Tourisme. Mais cela demande de l'investissement, du travail.

Monsieur LOLOM propose maintenant d'examiner la section d'investissement.

Le budget investissement s'équilibre à 4 200 842,18 €.

Le document intitulé « Ville de Ciboure – section d'investissement – Budget 2013 » détaille les dépenses :

Les travaux de confortement des falaises à Socoa, sont prévus à hauteur de 1 112 000 €. Sur cette opération est attendu un montant total de 771 000 € de subventions (FEDER – Etat - Conseil Régional - Conseil Général et Fonds ministériels).

Mobilier urbain : prévision de 26 000 €.

Cimetière du Belvédère : prévision de 9 500 €.

Mairie : 119 497 €

Pour les besoins de fonctionnement des services, achats d'ordinateurs, de matériels et autres, un montant de 119 500 € est provisionné.

Bâtiments scolaires : 103 195 € + 12 000 € = 115 000 €

Sur les écoles, les travaux d'entretien, l'achat de matériels informatiques, la mise en place d'un tableau numérique représentent ce total.

Les travaux de réhabilitation de l'école Marinela, dont la réalisation portera sur deux exercices avec une ouverture programmée pour la rentrée de septembre 2014, sont chiffrés à 300 000 € cette année. Les demandes de subventions du DETR et auprès du Conseil Général sont en cours.

Eglise : L'orgue subventionné à hauteur de 420 000 € devrait être livré cette année et la dépense restant à supporter sur l'exercice est de 426 000 €.

Sur la crèche sont prévus 28 000 € pour la peinture de la façade et l'acquisition de matériels.

La voirie : 687 000 €.

La Montagne de Ciboure : 16 300 €

Les réseaux électriques : 499 000 €.

Autres bâtiments : 159 953 €.

La Plaine des Sports : 17 400 €.

Le total des dépenses d'équipement est de 3 766 000 €. Les recettes propres d'investissement, hors subventions, sont le FCTVA pour 197 500 € et la taxe d'aménagement évaluée à 35 000 €.

Monsieur LOLOM souligne qu'il n'est pas fait appel à un nouvel emprunt pour équilibrer ce Budget.

Monsieur GOURAUD :

*« Sur le OP 29 « opérations non affectées », on retrouve un emprunt en euros de 337 800 €. »*

Monsieur LOLOM répond qu'il s'agit de la tombée de la dette.

Monsieur GOURAUD :

*« A quel taux et jusqu'à quand ? »*

Monsieur LOLOM répète que c'est la tombée de la dette, l'amortissement de la dette annuelle du capital.

Monsieur GOURAUD :

*« Donc ce n'est pas un emprunt. Mais c'est marqué « emprunt ». »*

Pour Monsieur LOLOM la dette est un emprunt.

Monsieur GOURAUD :

*« C'est parce que vous venez de dire que vous ne faites pas d'emprunt nouveau. »*

Monsieur LAHOURNERE précise qu'il s'agit de l'article 1641 qui s'appelle « emprunt » et que ce soit en dépenses ou en recettes il porte le même nom. On aurait pu imaginer un article qui s'appelle « remboursement dans capital », mais ce n'est pas le cas : il s'appelle « emprunt ». Ce qui apparaît dans les opérations ce sont les dépenses. Donc en opération 029 ce sont les dépenses, les recettes apparaissent uniquement dans le document à la page 2.

Madame DUGUET :

*« Sur l'investissement : En 2012, Monsieur le Maire, vous nous aviez prévu 5,8 millions d'euros d'investissement, vous en avez réalisé 3,2 ; cette année vous nous annoncez 4,2 millions et vous allez en réaliser 4,2 millions. Donc on compte sur vous puisque campagne oblige. »*

Monsieur le Maire répond que pour lui, la campagne électorale n'est pas commencée.

Monsieur DUGUET :

*« C'est vous qui le dites. La preuve a été faite dans le fonctionnement avec les publications par exemple. »*

Monsieur le Maire dit qu'il reviendra sur les publications.

Madame DUGUET :

*« On retrouve toujours les mêmes dossiers : les falaises, les orgues, la voirie. On s'en laisserait presque. »*

Monsieur le Maire précise que pour la voirie c'est tous les ans : ce sont toujours des routes différentes, des enfouissements de réseaux. Il y en a toujours en cours.

Madame DUGUET :

*« Une ligne spéciale de 180 000 € d'enrobé cette année, et nous pensons que vous allez donc sulfater tous les trous et les fissures qui ont été oubliés depuis plusieurs années, puisque, quand on se promène dans certains quartiers, effectivement, il y a des endroits oubliés.*

*Concernant les travaux de voirie, plusieurs riverains et commerçants de la rue Bourousse en ont ras le bol de cet enchevêtrement de véhicules sur la partie de la rue située après le pont. Nous n'avons rien trouvé de prévu pour cet espace qui relève quand même d'un vrai gymkhana cibourien en 2013.*

*Ensuite, concernant le départ de la route de la Corniche, du bas de la route jusqu'aux dernières maisons avant d'attaquer la corniche vraiment, il s'agit d'une route départementale qui dépend du Conseil Général. Est-ce que vous êtes intervenu Monsieur le Maire une seule fois durant vos deux mandats pour demander de mettre les piétons en sécurité sur cette portion de route ? J'ai rencontré une personne assez âgée qui avait peur de remonter jusque chez elle à pied le long de cette route. Apparemment m'a-t-elle dit il s'agissait d'une demande récurrente de ces résidents-là. Concernant les investissements toujours, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons espéré que vous aviez pris en compte la réforme des rythmes scolaires dans le projet de l'école Marinela, en y prévoyant peut-être des agencements supplémentaires répondant aux objectifs de la loi PEILLON, pour permettre le développement des temps d'activités périscolaires dans les meilleures conditions. Mais*

*rien dans ce sens dans les lignes budgétaires. On note quand même 103 195 € pour les écoles publiques de CIBOURE, on provisionnait chaque année mais on ne réalisait rien (par exemple l'année dernière vous aviez provisionné 53 000 € et rien n'a été réalisé), pour 2013 pas moins de 93 600 € sont prévus pour les installations générales. On pourrait croire que tout s'est dégradé en quelques mois, mais non ! Il vous faut soigner la façade de nos écoles pour aller en campagne !*

*Maintenant, nous avons aussi une belle commande de peinture : la peinture des façades de la crèche (23 000 €), le fronton (2 000 €), la Tour de Bordagain -peinture de la cuisine et des sanitaires, carrelag - (12 000 €), la Maison des Associations – peinture des salles de danse– (3 500 €). Rien de tel qu'un bon coup de propre. »*

Monsieur le Maire indique que la peinture de la Maison des Associations a été faite il y a dix ans et qu'il pense que l'on peut ravalier.

Monsieur ANIDO précise que, concernant la Tour de Bordagain, le bas sera rafraîchi le bas car les gens s'appuient contre les murs et mettent les pieds. Les murs sont sales sur une hauteur de 1 m. On va rafraîchir la peinture sur 1 m et pas repeindre toute la Tour.

Madame DUGUET :

*« Il y a écrit peinture de la cuisine et des sanitaires. »*

Monsieur ANIDO répond qu'en plus de la cuisine et des sanitaires, la peinture sera faite tout autour de la salle sur 1 m. Concernant la route de la Corniche, après visite sur place, il s'avère qu'on ne peut pas faire de trottoir car la vélodyssée doit passer par là. Ce projet s'arrête au pont pour cette année, mais la vélodyssée ira ensuite jusqu'aux dernières maisons. On ne va pas faire 300 m de trottoirs sachant que cela sera démoli dans un an.

Madame DUGUET se déplaçant beaucoup sur CIBOURE, il s'étonne qu'elle ne se soit pas rendue compte de tous les travaux qui ont été faits sur le domaine public. Cela l'étonne de sa part. Et cela va continuer. Suite aux dégradations et trous qu'il y a sur les voiries, il faut prendre cela en compte avec la conjoncture pluviale que l'on a eu. Quand il pleut autant, cela se dégrade. Beaucoup de travail ont été effectués sur les voiries et sur les trottoirs.

Madame DUGUET :

*« Côté Sopitenia, ce n'est pas mal non plus. Côté Haize Hegoa ce n'est pas mal non plus. Donc il y a pas mal de choses à faire avant. »*

Monsieur ANIDO précise que, dans la rue de Monsieur MINTEGUI, la rue Charles Mapou, tous les trottoirs ont été refaits. Il y a du travail qui est fait en dehors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire souhaite arrêter ce genre de discussion.

Monsieur ANIDO s'excuse, mais il ne peut pas laisser dire que rien n'est fait.

Monsieur le Maire :

Concernant le fronton municipal, il suffit de le regarder en sortant pour voir de magnifiques fissures. Tout cela est à reprendre.

Madame DUGUET :

*« Je sais, Monsieur le Maire, c'est pour cela que j'en parle. J'ai dit que c'est dommage que vous fassiez tout ça en 2013 parce que le fronton est fissuré depuis longtemps. »*

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 le fronton de l'Untxin à Socoa a été refait, et en 2011 celui qui est à côté de la Maison des Blocs à Socoa aussi. On ne fait pas les trois frontons en même temps.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBARBIER pour parler de l'école Marinela.

Madame DUBARBIER voudrait répondre sur l'école et demande à Madame DUGUET si elle sait combien d'enfants sont à l'école Marinela actuellement ?

Madame DUGUET :

*« Je vous écoute. »*

Pour Madame DUBARBIER, Madame DUGUET ne le sait donc pas. Nous avons 90 enfants. Elle demande maintenant si elle sait pour combien d'enfants est conçu le projet de la nouvelle école de Marinela ?

Madame DUGUET :

*« 140. »*

Madame DUBARBIER répond donc que les demandes de surfaces complémentaires que vont nous imposer l'application des nouveaux rythmes scolaires sont prévues. Au vu du désengagement de l'Etat pour mettre en place ce programme, il faut que les collectivités territoriales soient présentes pour faire face à ces problèmes-là. Donc ne vous inquiétez pas, c'est prévu, puisque nous partons d'une capacité de 90 actuellement nécessaires et nous avons prévu une capacité de 140.

Madame DUGUET :

*« Ce n'est pas parce que vous le dites que je suis rassurée parce que je sais très bien qu'on a déjà perdu mal d'enfants. »*

Monsieur le Maire précise qu'il y a un problème de pyramide des âges, nous sommes un peu au creux de la vague dans cette zone entre la maternelle et l'école Aristide Briand qui est derrière nous. Il indique qu'il va continuer sa campagne électorale avec tous les logements qui seront construits à Sainte Thérèse : 165 logements sociaux. Il espère qu'ils rempliront bien les crèches et les écoles maternelles.

Madame DUGUET :

*« Pour cela, il faut que le P.L.U. voit le jour, Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire acquiesce et pense qu'il va voir le jour dans les semaines qui viennent, puisque nous aurons le rapport du Commissaire Enquêteur dans un mois environ.

Madame DUGUET :

*« Une dernière remarque concernant la dette. Monsieur LAHOURNERE, on n'a pas été destinataire du tableau du profil d'extinction par exercice annuel des différents emprunts. C'est-à-dire qu'on a le montant en capital, que l'on doit, mais on n'a pas la projection des intérêts. Et donc, en fait, on ne sait pas trop où en est au niveau de la dette. »*

Monsieur LAHOURNERE répond qu'il va pouvoir lui fournir ce document par la suite parce que, dans le document qui a été transmis aux Conseillers dans le budget, ce sont toutes les annexes qui sont obligatoires et demandées pour l'établissement du budget. Or, il se trouve que ce document n'est pas une annexe du budget. Donc, il n'y a pas de soucis, une édition lui sera faite. Seule la maquette que l'on transmet à la Sous-Préfecture vous a été adressée, tout simplement, et dedans, elle n'est pas prévue.

Madame DUGUET :

*« Merci. »*

Monsieur le Maire souhaite parler des bulletins municipaux. Effectivement, trois ont été publiés en six mois, car notre système de communication a changé. Delphine s'en occupe depuis un peu moins d'un an puisqu'elle était affectée à un autre poste, et nous avons aussi profité des conseils de Monsieur MACHENAUD qui était journaliste avant d'être ici à CIBOURE. Donc il y a un ton nouveau dans nos bulletins municipaux et plus de matières à communiquer. Mais si vous pensez que c'est l'accélération de la campagne électorale, non, puisque de septembre 2013 à mars 2014 devront être publiés le même nombre de bulletins municipaux que ceux qui avaient été publiés dans l'année précédente.

Il rappelle aussi que les frais de campagne et les mandataires financiers ne sont applicables qu'aux villes de plus de 9 000 habitants. Or, malgré notre activité à tous, il ne pense pas que CIBOURE dépasse beaucoup les 7 000 en six mois, puisque nous en sommes à 7 025. Donc, nous ne sommes pas soumis aux frais de campagne.

Il y a déjà eu une campagne électorale en 2008, et avant d'avancer ce que vous êtes en train de nous dire, puisque vous avez audité tous nos comptes, toutes nos factures depuis 2001, je vous somme maintenant de me dire ce que vous avez trouvé concernant la campagne de 2008 dans nos comptes de 2008 et e 2007, c'est-à-dire des charges portées au débit de la Ville de CIBOURE et qui correspondaient à AUPA CIBOURE.

Madame DUGUET :

*« Aucun problème, Monsieur le Maire, la campagne va démarrer dans six mois. Donc vous saurez tout dans six mois. Vous pensez bien que je ne vais pas tout vous raconter ce soir. »*

Monsieur le Maire pense qu'elle ne peut pas s'inviter en Mairie tous les lundis, vérifier toutes les factures, tous les comptes, et ne rien dire. C'est indécent par rapport aux employés communaux.

Madame DUGUET :

*« Les employés communaux ont confiance, il n'y a pas de soucis. On n'est pas là pour juger le travail des employés municipaux, on est là juste pour visualiser votre orientation. C'est tout. »*

Monsieur le Maire rappelle que, lorsque l'on affecte une dépense, elle doit être assortie d'une facture au centime près. Donc il demande qu'elle lui dise ce qu'elle a trouvé, puisqu'elle recommence à dire que la campagne électorale de CIBOURE risque d'être faite aux frais des Cibouriens. Il s'insurge. Il dit solennellement que c'est faux, absolument faux. Nous avons nos propres sources de financement, c'est-à-dire nos poches, et nous ne faisons pas appel à travers des publications aux poches des Cibouriens pour financer que ce nous avons à dire.

Madame DUGUET :

*« Je n'ai pas dit cela, Monsieur le Maire, j'ai dit que jusqu'à présent vous faisiez un magazine municipal tous les deux ans, et que maintenant les règles de campagne vont commencer à s'appliquer, et qu'effectivement si vous n'aviez pas mis le turbo il y a six mois, au jour d'aujourd'hui, vous ne pourriez plus pratiquement faire paraître d'autres magazines municipaux sous ce rythme-là. Vous avez annoncé votre candidature aux municipales de 2014 il y a un an et demi, au mois de septembre 2011 ; donc à partir ou vous vous êtes déclaré, vous êtes en campagne Il fallait attendre. »*

Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait de la publication de mi-mandat.

Madame DUGUET :

*« Les conseils que l'on donne aux élus, notamment sortants, c'est justement d'annoncer leur candidature le plus tard possible pour éviter... »*

Monsieur le Maire lui demande alors pourquoi elle va l'annoncer le plus tard possible à CIBOURE. Il voit ici dans la salle pas mal de gens qui ont les mêmes intentions qu'elle. Alors, il aimerait bien avoir un « scoop » ce soir. Allez, dites, vous y allez ou vous n'y allez pas ? Je plaisantais.

Madame DUGUET :

*« Je ne répondrai certainement pas à ce genre de question. D'ailleurs ce n'est pas moi qui donne la réponse. »*

Monsieur LOLOM expose maintenant le contenu du budget du « lotissement Sainte-Thérèse ».

Ce Budget a été établi en prenant en charge :

Premièrement l'annuité du prêt à hauteur de 1 260 € pour les frais financiers et à hauteur de 31 840 € pour le remboursement en capital ;  
Deuxièmement les honoraires à hauteur de 10 000 € pour la prestation d'accompagnement sur ce dossier.

Le financement est prévu par une avance du budget principal de 43 100 €.

Il en ressort une valeur comptable du terrain au 31/12/2013 à 502 113,62 €. Il rappelle qu'il s'agit d'une image comptable figée au 31 décembre et signifie que la vente du terrain à ce prix permettrait à la Commune de réaliser une « opération blanche ». C'est-à-dire qu'elle serait remboursée de toutes les sommes avancées.

Monsieur Michel POULOU :

*« Je peux dire pourquoi je suis contre ?*

*Dans le budget, comme pour les associations, j'ai demandé à ma voisine s'il y avait eu des commissions pour discuter de l'investissement, elle me dit non. Donc, étant donné qu'il n'y a ni commission d'investissement ni commission pour les associations etc... je vote contre. Jean-Paul MADRID malheureusement n'était pas là, je n'ai pas pu lui demander cet état de chose. »*

Monsieur le Maire précise qu'il n'est jamais venu dans une commission.

## **5) AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE : DEMANDE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Monsieur GOUAILLARDET**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juillet 2006, le Conseil Municipal avait approuvé le diagnostic réalisé par l'ONF ainsi que le document d'aménagement qui fixe les règles de gestion applicables à la forêt, d'une surface de 73,37 hectares, pour une période de 15 ans allant de 2006 à 2020.

Monsieur le Maire précise que, pour l'année 2013, l'ONF lui a fait parvenir un devis de travaux d'aménagement forestier de 12 628,00 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier de fonds de concours de l'Agglomération Sud Pays-Basque.

Monsieur le Maire propose de :

- **fixer** les travaux d'aménagement forestier pour l'année 2013 à la somme de 12 628,00 € HT,
- **l'autoriser** à solliciter de l'Agglomération Sud Pays-Basque l'octroi d'une aide la plus élevée possible sur le montant de travaux de 12 628,00 € HT pour l'année 2013.

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les travaux d'aménagement forestier pour l'année 2013 à la somme de 12 628,00 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de l'Agglomération Sud Pays-Basque, l'octroi d'une aide la plus élevée possible sur le montant de travaux de 12 628,00 € HT pour l'année 2013.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6) PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ORGUE**

**Rapporteur : Monsieur LOLOM**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de l'orgue certains élus accompagnés de techniciens se rendront en Belgique afin de voir l'orgue assemblé dans les ateliers, d'en vérifier la teinte et tous les autres points décrits dans le marché public pour éventuellement y apporter des corrections.

La commande des billets d'avion low cost s'est effectuée par le biais d'internet et la réservation d'un montant de 565,16 € a été payée par Monsieur le Maire.

Les autres frais de déplacements seront avancés par le Directeur des Services Techniques.

Monsieur le Maire propose qu'il lui soit remboursé le montant qu'il a avancé et de rembourser à Monsieur BOYE, Directeur des Services Techniques, les frais avancés sur présentation des justificatifs.

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur le Maire la somme de 565,16 €,
- **DECIDE** le remboursement des frais à Monsieur BOYE sur présentation d'une attestation visée par Monsieur le Maire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7) REMBOURSEMENT A MONSIEUR LE MAIRE**

**Rapporteur : Monsieur LOLOM**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a eu besoin de faire réparer le téléphone portable à sa disposition et qu'il a réglé cette dépense de 53,00 € avec ses propres deniers.

Suite à cet exposé, après avis de la Commission des Finances du 27 mars 2013, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de rembourser Monsieur le Maire de la somme de 53,00 € et d'imputer cette dépense à l'article 61558 fonction 020.

### **ADOPTE**

Abstention : M. Michel POULOU.

### **III/ Questions diverses.**

Monsieur le Maire souhaite parler de l'école Marinela.

Il rappelle l'arrêté municipal de fermeture au public de cette école le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le 16 décembre 2009, le Tribunal de Grande Instance de BAYONNE a désigné un expert avec les missions suivantes :

- Indiquer si l'école maternelle Marinela de CIBOURE est affectée de désordres, les décrire et en déterminer la cause ;
- Indiquer la cause de ces désordres, soit faute de conception, d'exécution, d'un vice de matériaux, d'une erreur d'utilisation ou de mise en œuvre sur le chantier, ou bien une cause extrinsèque liée aux travaux voisins et la caractériser ;
- Dégager en conséquences les responsabilités techniques ;
- D'en décrire et d'en chiffrer les remèdes ;
- De préciser si les désordres compromettent la solidité des ouvrages ou les rendant impropres à sa destination ;
- De chiffrer les coûts des remèdes propres à y mettre fin, y compris d'un éventuel préjudice de jouissance ;
- D'apporter tous les éléments propres à permettre de dégager une solution au présent litige.

Après de nombreuses réunions sur le terrain avec l'ensemble des appelés, réunions complétées par de nouvelles études et sondages, nous avons reçu le 14 mars 2013 le rapport de l'expert qui est à votre disposition pour consultation à la Direction des Services Techniques.

Monsieur le Maire résume les trois points les plus importants :

Les désordres constatés rendaient bien impropres à sa destination l'école maternelle (cela veut donc dire que la fermeture était justifiée).

L'estimation du montant des dépenses totales des travaux et des dépenses liés au sinistre serait de 1 088 354 €, hors actualisation.

Les entreprises et la maîtrise d'œuvre sont responsables du sinistre car toutes les précautions n'ont pas été prises lors du chantier.

Malgré l'information des entreprises travaillant sur l'ouvrage du bassin, sur des prescriptions et des méthodes particulières de suivi de l'environnement immédiat, ces dernières ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de suivre les avis prescrits.

Il est aussi rappelé que la maîtrise d'œuvre n'a pas intimé à l'entreprise d'appliquer stricto sensu les pièces de son marché qui prévoyaient ces précautions.

Donc, au vu de ces éléments, Monsieur le Maire a demandé à l'avocat de la Commune d'assigner en responsabilité pour troubles de voisinage en réparation des préjudices matériels et immatériels l'Agglomération Sud Pays Basque qui était maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les bureaux d'études ainsi que toutes les entreprises.

En fait, les entreprises ont pompé de l'eau sans limite sur la nappe phréatique. La maîtrise ne leur a pas rappelé les précautions qu'elles leur avaient indiquées par écrit. Donc c'est un enchevêtrement de responsabilités.

Donc l'avocat de la Commune assigne le maître d'ouvrage qui était la Communauté de Communes, mais qui elle-même va se retourner contre sa maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Madame DUGUET :

*« On est donc parti, Monsieur le Maire, pour une période longue. »*

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Sans être particulièrement pessimiste, on peut penser que trois, quatre ou cinq ans seront nécessaires. Il rappelle qu'il est prévu au budget de reconstruire l'école, et ce avant de recevoir les indemnités qui ne manqueront pas de venir rembourser la Ville de CIBOURE.

Séance levée à 19 h 35